

# TERRES ET POUVOIRS

Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers

[www.oxfam.org/cultivons](http://www.oxfam.org/cultivons)

**CULTIVONS**  
LA TERRE. LA VIE. LE MONDE



Miralvalle, vallée du Polochic, Guatemala, 15 mars 2011. La communauté a été expulsée, les maisons et les cultures détruites © Archive Fundación Guillermo Toriello

**La nouvelle vague de transactions foncières ne correspond pas aux nouveaux investissements agricoles que des millions de personnes attendaient. Les plus démunis sont les plus durement touchés par l'intensification de la concurrence pour les terres. Il ressort des études d'Oxfam que les habitants sont invariablement perdants face aux élites locales et aux investisseurs nationaux ou étrangers, faute de disposer du pouvoir nécessaire pour faire valoir leurs droits de façon efficace ou pour défendre et promouvoir leurs intérêts. Les entreprises et les gouvernements doivent de toute urgence adopter des mesures visant à améliorer les droits fonciers des personnes qui vivent en situation de pauvreté. Les relations de pouvoir entre investisseurs et communautés locales doivent aussi évoluer si l'on veut que les investissements contribuent à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance des communautés locales au lieu de leur porter préjudice.**

# Résumé

Les investissements internationaux jouent un rôle essentiel dans le développement et la réduction de la pauvreté. Les investissements peuvent améliorer les moyens de subsistance et créer des emplois, des services et des infrastructures lorsqu'ils sont gérés de manière responsable dans un cadre réglementaire efficace. Oxfam l'observe au quotidien dans ses actions et, dans certains cas, travaille en collaboration avec les entreprises pour promouvoir des investissements qui bénéficient directement aux communautés pauvres. Les dernières données sur les investissements fonciers présentent une image très différente. Elles révèlent une forte augmentation de la pression sur la terre, une ressource naturelle dont dépend la sécurité alimentaire de millions de personnes qui vivent en situation de pauvreté. Trop d'investissements ont entraîné la dépossession, la tromperie, la violation des droits de l'homme et la destruction de moyens de subsistance. En l'absence de mesures nationales et internationales permettant de défendre les droits des personnes vivant dans la pauvreté, cette ruée des temps modernes vers les terres agricoles semble vouée à laisser trop de familles pauvres encore moins bien loties, expulsées de leurs terres avec peu ou pas de recours possible auprès de la justice.

Dans les pays en développement, 227 millions d'hectares, soit la superficie de l'Europe de l'Ouest, a été vendue ou louée depuis 2001, principalement à des investisseurs internationaux. La majeure partie de ces acquisitions de terres ont eu lieu ces deux dernières années, selon une étude menée actuellement par le Land Matrix Partnership<sup>1</sup>.

L'accélération récente des acquisitions de terres peut s'expliquer par la crise des prix alimentaires de 2007-2008 et a conduit les investisseurs et les gouvernements à s'intéresser à l'agriculture, après l'avoir négligée pendant des décennies. Mais cet intérêt pour la terre n'est pas un phénomène passager ; c'est une tendance alimentée par de puissants leviers. Les transactions foncières visent très souvent une production destinée à l'exportation d'agrocarburants et de produits alimentaires. On peut souvent à juste titre parler d'« accaparement des terres ». Ce terme fait référence aux acquisitions de terres qui impliquent un ou plusieurs des faits suivants :

- violent les droits humains, notamment les droits des femmes à l'égalité ;
- bafouent le principe de consentement libre, informé et préalable des usagers des terres, en particulier les peuples autochtones ;
- ignorent l'impact sur les rapports économiques, sociaux et de genre, ou sur l'environnement ;
- éludent les contrats transparents faisant état d'engagements clairs et contraignants en matière d'emploi et de partage des bénéfices ;
- évitent toute planification démocratique, les contrôles indépendants, et une participation significative des acteurs concernés<sup>2</sup>.

Le présent document étudie en détail cinq cas d'accaparement de terres en Ouganda, en Indonésie, au Guatemala, au Honduras et au Sud-Soudan. Il cherche à élucider l'impact de l'accaparement des terres sur les populations pauvres et leurs communautés, à identifier les facteurs sous-jacents entre les entreprises, les communautés locales et les gouvernements des pays d'origine, et à analyser les rôles joués par les investisseurs internationaux et les gouvernements nationaux.

Certains de ces exemples relatent l'expulsion forcée – souvent violente – de plus de 20 000 personnes, de leurs terres et de leurs maisons, et la destruction de leurs cultures. D'autres montrent comment les communautés affectées ont été affaiblies en étant exclues des décisions affectant les terres dont elles dépendent. Dans tous les cas, les droits légaux des victimes de l'accaparement de terres n'ont pas été respectés. Là où des expulsions ont déjà eu lieu, la situation est sombre : conflits, perte de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de logements et de toute perspective d'avenir. La plupart des personnes affectées n'ont pas été indemnisées, ou peu, et ont peiné à recoller les morceaux de leur vie, se trouvant souvent confrontées à des loyers plus élevés, des possibilités d'emploi réduites et des risques pour leur santé. Les faits coïncident malheureusement avec les éléments recueillis dans le cadre de nombreuses autres études récentes sur l'accaparement des terres.

C'est l'inverse du développement.

Ce qui est rare est précieux. Nombre de gouvernements et d'élites des pays en développement offrent de vastes étendues de terres à des prix sacrifiés pour une agriculture mécanisée à grande échelle. Il s'agit d'un manquement scandaleux aux engagements formulés au niveau intergouvernemental – depuis l'initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire jusqu'au programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) – mettant l'accent sur le rôle primordial des petits exploitants, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes<sup>3</sup>. Plutôt que d'obtenir le soutien dont ils ont désespérément besoin, les petits exploitants risquent d'être affaiblis par les types de transactions foncières abordées dans cette note d'information.

La nouvelle d'un intérêt croissant pour les terres agricoles devrait réjouir les petits agriculteurs, les éleveurs et autres ayants droit sur les terres. Pourtant, c'est le contraire qui semble se passer. Les ayants droit y perdent face aux élites locales et aux investisseurs nationaux ou étrangers, faute de disposer du pouvoir nécessaire pour faire valoir leurs droits de façon efficace et pour défendre et promouvoir leurs intérêts. Afin d'améliorer le sort de ces personnes, les gouvernements doivent veiller à ce que le transfert de propriété des terres n'intervienne pas sans le consentement libre, informé et préalable des communautés concernées.

Les gouvernements nationaux ont un devoir de protection des droits et intérêts des communautés locales et des ayants droit fonciers, un devoir auquel ils ont pourtant manqué dans les cas ici présentés. Au contraire, les gouvernements semblent s'aligner sur la position des investisseurs, les accueillant à bras ouverts avec des prix fonciers avantageux et d'autres incitations financières, les aidant même à vider les terres de leurs habitants.

Lorsque des bailleurs de fonds internationaux et des sociétés d'approvisionnement ayant des politiques responsables sont impliqués, il apparaît que les normes et les règles en vigueur n'ont pas présidé aux décisions d'investissement et d'approvisionnement. Alors que les

communautés locales pourraient trouver recours par le biais de l'un ou l'autre mécanisme de plainte, cette voie semble sous-utilisée. D'autres initiatives semblent récompenser l'accaparement des terres. De manière générale, la communauté internationale n'a que faiblement réagi à cette vague dévastatrice de spoliation des terres.

Les gouvernements des pays hôtes et d'origine, les bailleurs de fonds et sociétés d'approvisionnement, la communauté internationale et les groupes de la société civile ont tous un rôle à jouer. Ils doivent corriger les défaillances à tous les niveaux afin d'assurer le respect des droits humains, de promouvoir les investissements en faveur de l'intérêt général et de lutter contre l'une des tendances les plus alarmantes auxquelles doivent actuellement faire face les populations rurales des pays en développement.

## **Recommandations :**

### *Justice pour les cas présentés dans cette note :*

- Les griefs adressés par les communautés affectées dans les cas discutés ce document doivent être résolus. Les droits des communautés affectées par ces accords doivent être respectés et les plaintes traitées. Ceux qui tirent profit de ces acquisitions de terres doivent contribuer à faire en sorte que cela soit le cas.

### *Gouvernements*

- Les rapports de force doivent être rééquilibrés en faveur des bénéficiaires de droits locaux et des communautés. Les gouvernements devraient adopter des normes internationales fortes en matière de bonne gouvernance relative aux régimes fonciers et à la gestion des ressources naturelles.

### *Gouvernements qui accueillent des investissements*

- Les gouvernements des pays hôtes doivent respecter et protéger les droits d'usage des terres existantes et veiller à assurer le respect du principe de consentement libre, informé et préalable, et à ce que les femmes aient les mêmes droits d'accès à et de contrôle de la terre que les hommes

### *Investisseurs*

- Les investisseurs doivent respecter tous les droits d'usage existants sur les terres, veiller au respect du principe de consentement libre, informé et préalable dans tous les accords, et rechercher des alternatives au transfert de droits fonciers des petits producteurs de denrées alimentaires. Ils doivent être guidés par des évaluations d'impacts environnementaux et sociaux adaptées (y compris sur l'utilisation de l'eau) et traiter les questions de sécurité alimentaire.

### *Organismes financiers et acheteurs*

- Les organismes financiers et les acheteurs doivent accepter la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble. Ils doivent exiger que toutes les opérations agricoles qu'ils financent ou utilisent en tant que fournisseurs respectent les principes énoncés ci-dessus, et remédient aux problèmes existants.

### *Gouvernements des pays d'origine*

- Les gouvernements des pays d'origine doivent exiger des sociétés qui investissent à l'étranger qu'elles divulguent pleinement la nature de leurs activités, et veiller à ce que des normes et des garde-fous soient mis en œuvre pour protéger les petits producteurs de denrées alimentaires et les populations locales, y compris par le biais d'organisations de financement du développement telles que la branche de la Banque mondiale responsable des prêts aux entreprises privées, la Société financière internationale. Ils doivent exclure de la législation nationale les mesures qui soutiennent les achats risqués de terres à grande échelle, incluant les politiques incitatives en matière d'agrocarburants, et éviter d'en introduire de nouvelles.

### *Citoyens*

- À travers leur vote, leur choix en tant que consommateurs ou leur fonds de pensions et autres investissements, les citoyens peuvent demander aux investisseurs et aux traders de rendre des comptes.
- Les organisations de la société civile, ainsi que les médias et les instituts de recherche, peuvent utiliser les mécanismes de responsabilisation, rendre publiques les mauvaises pratiques, reconnaître les bonnes pratiques et contribuer à renforcer la transparence.

# Notes

- <sup>1</sup> Rapport de synthèse en cours de préparation du CIT /CIRAD sur les pressions commerciales relatives aux projets de recherche de terres. Les chiffres de ce rapport sont fondés sur les recherches menées par la Land Matrix Partnership. Le partenariat se compose du CIT, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), du Centre pour le Développement et l'Environnement (CDE) de l'Université de Berne, du GIGA de l'Université de Hambourg, de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et d'Oxfam. Depuis 2009, ils ont systématiquement rassemblé des informations sur les acquisitions de terres à l'échelle mondiale. L'ensemble de données couvre les transactions qui entraînent une cession des droits d'usage, de contrôle et de propriété sur les terres par le biais de concessions, de locations ou de ventes de contrôle ou propres terres, ce qui implique généralement une conversion de terres utilisées par les petits exploitants ou pour les services des écosystèmes à usage commercial de grande envergure. Ces données visent à faire la lumière sur six moteurs qui contribuent à la ruée mondiale pour la terre, à savoir la demande de nourriture, de carburant, de bois, la séquestration du carbone, le tourisme et de l'exploitation minière. Cet ensemble comprend maintenant un peu plus de 2 000 accords depuis 2000 jusqu'à ce jour. 1 100 à ce jour font l'objet de recoupement avec les données issues des inventaires nationaux systématiques des transactions foncières basées sur les études qui ont été menées dans les pays par différentes institutions, ainsi que sur le nombre croissant de projets de recherche de terrain commandés ou menés dans le cadre de troisième cycle universitaire.
- <sup>2</sup> ILC (2011) « Tirana Déclaration: Securing land access for the poor in times of intensified natural resources competition », International Land Coalition, <http://www.landcoalition.org/about-us/aom2011/tirana-declaration>, (dernière consultation en juillet 2011).
- <sup>3</sup> L'Initiative pour la sécurité alimentaire de L'Aquila (2009) « L'Aquila » « Déclaration commune sur la sécurité alimentaire », Sommet 2009 du G8, L'Aquila: Initiative pour la sécurité alimentaire de L'Aquila [http://www.g8italia2009.it/static/G8\\_Allegato/LAquila\\_Joint\\_Statement\\_on\\_Global\\_Food\\_Security%5B1%5D\\_0.pdf](http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/LAquila_Joint_Statement_on_Global_Food_Security%5B1%5D_0.pdf) (dernière consultation en juillet 2011); le programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), <http://www.nepad-caadp.net> (dernière consultation en juillet 2011)

© Oxfam International Septembre 2011

Ce document a été rédigé par Bertram Zagema. Oxfam remercie Duncan Pruett, Kate Geary, Rohit Malpani, Kimberly Pfeifer, Radhika Sarin, Constantino Casabuenas, Dominic Jones, Claire Mortimer, Richard King, Gine Zwart, Kelly Gilbride, Sandra Seeboldt, Isabel Crabtree-Condor, Augustino Buya, Marc Wegerif, Thur de Kuyjer, Giovana Vazquez, Asier Hernandez, Raquel Checa, Yolanda Palacios, Ana Eugenia Marín, et Ben Silverstone pour leur collaboration dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de rapports de recherche écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel [publish@oxfam.org.uk](mailto:publish@oxfam.org.uk).

Pour toute information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez nous envoyer un courrier électronique à [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-84814-975-5 en septembre 2011. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

## Oxfam

Oxfam est une confédération internationale de 15 organisations qui travaillent ensemble dans 98 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice :

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org)),  
Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au)),  
Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be)),  
Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca)),  
Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)),  
Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de)),  
Oxfam Grande-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)),  
Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk)),  
Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org)),  
Intermon Oxfam ([www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org)),  
Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org)),  
Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org)),  
Oxfam New Zealand ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)),  
Oxfam Novib ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl)),  
Oxfam-Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam International, travaillent vers une affiliation complète :

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))  
Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Veuillez écrire à toutes nos agences pour de plus amples informations, ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org). Courriel: [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)